

SOMMAIRE

1 Présentation

2 Présentation des partenaires

3 Définitions

4 Chiffres

5 Vécus et Ressentis des groupes vulnérables

6 Santé sexuelle et reproductive

7 Faisons attention à nos mots

8 Nos recommandations

FACE À LA
VIOLENCE,
IL FAUT AGIR
SANS VOUS
METTRE EN
DANGER

KOLEKTIF DRWA IMIN

Le Kolektif Drwa Imin

Le **KDI** regroupe **plusieurs ONG** comme Gender Links Mauritius, Collectif Arc-en-ciel et un Collectif KDZM (Kolektif Drwa Zanfan Morisien), composé de 9 ONG et 5 membres individuels.

Il existe depuis 2018. Avec aussi PILS et Young Queer Alliance en partenaires jusqu'en 2020.

L'objectif du collectif est de **promouvoir l'égalité et la protection pour tous.tes**, principalement les enfants, les femmes et les membres de la communauté LGBT, groupes plus vulnérables et victimisés.

A TWA DIMOUNN VIKTIM

SEKI TO PE
VIV
APEL-SA LAVIOLANS

Aprann rekonet li.

Resevwar enn mesaz obsenn ki met twa malalez. Donn twa enn klak, bat twa ek zour twa. Imite twa, get twa traver, denigre twa ek devaloriz twa dan lakaz kouma an piblik. Diskrimin twa ek exklir twa dan travay. Tous to bann parfi intim kan to pa anv, mem si li difisil pou to dir non. To partner kontrol to bann desizyon, to kass oustwa to fason abiye. Seki to pe viv, apel-sa laviolans. Aprann rekonet li.



STOP A TOU BANN FORM DISKRIMINASON

Dan Moris, malerezman diskriminasion ankore enn realite an 2021. Boukou linegalite, linzistis, laviolans oustwa preferans ankore pe deroule dan nouvo sosiete. Pourtan, fas a bann difikilite lavi, so lorientasion sexiel, so sex oustwa so kouler lapo pena okenn diferans ni linportans. **Nou tou imin.**

KOLEKTIF DRWA IMIN



**ESKI MO
LORIENTASION
SEXIEL INPORTAN,
KAN MO DISAN
KAPAV SOV
TO LAVI ?**

STOP A TOU BANN FORM DISKRIMINASION

Dan Moris, malrezman diskriminasion ankor enn realite an 2021. Boukou linegalite, linzistis, laviolans ouswa preferans ankor pe deroule dan nou sosiete. Pourtan, fas a bann difikilite lavi, so lorientasion sexiel, so sex ouswa so koulè lapo pena okenn diferans ni linportans. **Nou tou Imin.**

A TWA OTER

**SEKI TO PE
FER**

APEL-SA LAVIOLANS

Aprann rekonet li.

Donn enn 'ti klak' enn zanfan pou swadizan koriz-li. Enn « psst ! psst ! » lor sime kan enn 35 ape pase. To sey retenir enn dimounn ki to kontan par lafors parski to per perdi-li. To kriye ek bate pou fer twa konpran. To pa inkiir enn dimounn akoz so lorientasion sexiel. To bann mo ek laksion kapav bless enn dimounn. Zot konsekans kapav bien grav. Seki to pe fer, apel-sa laviolans. Aprann rekonet li.

ZOURNE INTERNASIONAL DRWA IMIN



**MEM DRWA
POU TOU DIMOUNN**

Kolektif Drwa Imin



Ce document a pour but de **partager** nos réflexions et recommandations pour une société plus **inclusive**, **égalitaire pour tous.tes**, ainsi que pour une reconsidération de certaines lois.

KDZM

(Kolektif Drwa Zanfan Morisien)

KDZM (Kolektif Drwa Zanfan Morisien) oeuvre depuis 2012 pour la protection des enfants de la République de Maurice. Le KDZM regroupe des Organisations Non Gouvernementales et membres individuels:

ONG, institutions: .

ANFEN, Autisme Maurice, Caritas Ile Maurice, Chrysalide, Drip, AIHD, Kinouété, T1 Diams et TIPA.

Membres individuels:

Emilie Carosin, Danny Philippe, Marie-Laure Ziss-Phokeer, Martine Lassémillante et Mélanie Vigier de Latour-Bérenger

Gender Links

(Mauritius)

Créée en mars 2001, Gender Links (GL) est une ONG d'Afrique australe.

Basée à Johannesburg, en Afrique du Sud, Gender Links **promeut l'égalité des sexes et la justice dans les quinze pays de la région.**

Gender Links (GL) s'engage dans une région dans laquelle les femmes et les hommes peuvent participer de manière égale à tous les aspects de la vie publique et privée, conformément aux dispositions du **Protocole de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sur le genre et le développement.**

CAEC

(Collectif Arc-En-Ciel)

Pionnier dans la **lutte contre l'homophobie** à l'île Maurice, le Collectif Arc-En-Ciel (CAEC) a été lancé le 17 mai 2005. Le CAEC est la plus ancienne organisation mauricienne œuvrant pour la défense des droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT).

Le Collectif Arc-en-Ciel essaye d'être une voix, parmi d'autres, pour la communauté LGBT à Maurice. Les membres de cette communauté ne sont souvent **ni reconnus ni traités comme des citoyens à part entière.** Cela relève d'un certain contexte juridique mais aussi d'un contexte social.



3.1 Le sexe

Le mot "**sexe**" se réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les hommes des femmes : Le sexe masculin, le sexe féminin. Pourtant certain.e.s naissent avec les deux sexes.

Le sexe (parfois appelé sexe biologique, sexe anatomique ou sexe physique) comprend des éléments tels que les **organes génitaux**, les chromosomes, les hormones, les poils, etc.



3.2. Le genre

Est déterminé par les rôles, comportements, expressions et identités **construits socialement** pour les filles, les femmes, les garçons, les hommes et les personnes de diverses identités de genre.

Souvent décrit en termes binaires (fille/femme ou garçon/homme), pourtant, on note une **grande diversité** dans la compréhension, l'expérience et l'expression du genre par les personnes et les groupes.

3.3 Identité sexuelle/ identité de genre

L'identité sexuelle fait référence à l'expérience intime et personnelle de son genre, telle que vécue par chacun.e.

Elle a trait au fait de se sentir femme, homme, les deux, aucun ou autrement, selon où l'on se positionne sur le continuum de l'identité sexuelle. **L'identité sexuelle d'une personne peut correspondre ou non au sexe qui lui a été assigné à la naissance.**



3.4 Expression de genre/ expression de l'identité sexuelle

L'expression de genre est la façon dont une personne exprime son genre (basée sur une vision traditionnelle des genres), à travers ses actions : la manière dont il/elle/iel se comporte, s'habille, s'exprime ou encore interagit avec son entourage...



3.5 L'Orientation Sexuelle

Attirance affective et sexuelle pour un autre être humain. **L'orientation sexuelle n'est pas figée dans le temps**, elle peut évoluer au cours de la vie. Ce n'est pas un choix.

Hétérosexualité

Se dit de quelqu'un dont le désir sexuel se porte vers des individus de sexe opposé, et non vers des individus de même sexe.

Homosexualité

Se dit de quelqu'un dont le désir sexuel se porte vers des individus de même sexe.

Bi / pan sexualité

Se dit de quelqu'un dont le désir sexuel se porte vers des individus des deux sexes opposés quelque soit leur genre.

Asexualité

L'asexualité désigne une absence d'attirance sexuelle. Ce sont des gens pour qui les rapports sexuels ne suscitent aucun intérêt.



3.6 À l'origine de l'orientation sexuelle

Selon Philippe Brenot, psychiatre, anthropologue, en 2015.

“Il existe des facteurs cognitifs, amoureux, liens sociaux entre personnes, histoires psychologiques qui s’interpénètrent pour expliquer nos attirances ou orientations sexuelles. [...]

L’amour des humains n’est pas qu’une attraction vers une reproduction.

Bien qu’il soit “impossible de prédire l’orientation sexuelle d’un être humain d’après son génome, **l’orientation sexuelle a bien une composante génétique**” pour Brenot.

Cette composante dépend d’une myriade de gènes. « Il n’y a pas de gène gay unique, mais de nombreux petits effets génétiques répartis dans le génome », explique Ben Neale membre du Broad Institute d’Harvard et du MIT, l’une des nombreuses institutions dont sont issus les auteurs de l’analyse réalisée sur un demi-million de profils ADN, selon les chercheurs. en Europe et aux Etats-Unis, publiée dans la revue Science en août 2019.

Il y aurait **cinq positions précises sur nos chromosomes**, appelées locus, qui apparaissent clairement liées à l’orientation sexuelle.

Philippe Brenot



Ben Neale

3.7 Le terme LGBTQIA+

lesbiennes:

Une attirance sentimentale et sexuelle entre deux femmes.

gays:

Une attirance amoureuse ou sexuelle exclusivement entre deux hommes, du point de vue du sexe ou du genre

bisexuel.le.s:

est le fait d'éprouver de l'attirance sexuelle ou des sentiments amoureux pour plus d'un sexe ou genre

trans:

est le fait, pour une personne transgenre, d'avoir une identité de genre différente du genre assigné à la naissance

queers:

est un mot anglais signifiant « étrange », « peu commun » ou « bizarre », il est utilisé pour désigner l'ensemble des minorités sexuelles et de genres

intersexes:

Les personnes nées avec des caractères sexuels (génitaux, gonadiques ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions binaires types

asexuelles:

qui ne ressentent pas ou peu d'attirance sexuelle pour une autre personne ni/ou pour elle-même. L'asexualité a aussi été définie comme un désintérêt pour le sexe



156

cas de grossesses précoces ont été enregistrés à Rodrigues en 2020.
(*Health Statistics Report 2018 et Statistics Mauritius*)

Plaintes enregistrées par la Child Development Unit pour des cas de violences sur des enfants (*Défi du 10 janvier 2021 et il ne s'agit que des cas signalés...*)

4379

88%

des cas victimes de violence domestique enregistrées au Ministère sont des femmes.
(*moyenne 2016-2020, Ministère de l'Égalité des Genres et du Bien-être de la Famille*)

des 1119 personnes interrogées pensent que les femmes ne devraient pas pouvoir choisir d'interrompre une grossesse au cours des trois premiers mois.
(*Gender Links, Gender attitudes report - 2021*)

59%

33%

des femmes sont victimes de harcèlement, d'abus, d'humiliation ou de mauvais traitement venant des hommes avec lesquels elles sont mariées ou avec qui elles habitent. (*Economic and Social Indicators_ESI_on gender statistics 2020*)

Le nombre de cas de violence domestique recensés en seulement 18 jours en avril 2021 durant le début du confinement.
(*Ministère de l'Égalité des Genres et du Bien-être de la Famille*)

293

89%

des enfants victimes d'agression sexuelle, rapportés au CDU, sont des filles.
(*analyse des chiffres du Ministère de l'Égalité des Genres et du Bien-Être de la Famille*)

La différence entre le salaire moyen des femmes contre celui d'un homme à Maurice en 2020: Rs 23 400 pour les hommes et Rs 18 900 pour les femmes.
(*Government stats: Labour force, Employment and Unemployment - 2020*)

24%

32 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2018 uniquement. *Statistics Mauritius report 2019.*

Les chiffres ne sont qu'une indication de l'ampleur des problèmes de violence ...

Les personnes victimes ne rapportent pas systématiquement les violences subies par :

■ **Proximité** avec les auteur.e.s de violence car elles sont souvent commises par des personnes issues du cercle de confiance

■ **Peur**

■ **Honte**

■ **Tabou**

■ **Menaces**

■ **Méconnaissance** que ce qu'elles subissent relève de la violence

■ **Impossibilité** d'appeler à l'aide

■ **Dissuasion** des proches ou personnes travaillant dans des instances de protection

■ **Déni, dissociation**



5.1. Ressentis des personnes de la communauté LGBTQIA + incluant des mineur.e.s

- Se sentir hors norme: impact sur la **confiance et estime de soi.**
- **Place questionnée dans la société** qui a souvent une perception binaire du genre
- **Pression** du groupe social
- **Déni** de son orientation sexuelle
- **Clandestinité de l'homosexualité,**
Quiroga & Feytout, Université de la Réunion. Le Refuge.2019



- Droit d'exister remis en cause
- 3 à 5 fois plus de **tentatives de suicide** que la population moyenne, selon Balthazart,2015.

Rejet, exclusion pouvant mener à la **précarité.**

- Plus d'exposition aux **conduites à risque**: plus de consommation de drogue et/ou d'alcool chez les personnes de la communauté LGBTQIA+ que la moyenne nationale.

Pugnière, 2011 cité dans Quiroga et Feytout, RUN, 2019.

5.2. Témoignages

→ Discrimination

Subie par les membres de la communauté LGBTQIA+ ou par leurs amis.es et famille.
Recherche perception violence KDI, 2020 et autres témoignages recueillis.

“

Moi je n'étais pas parti à l'université car mes parents, vu ma personnalité, trouvaient que ça n'avait pas trop d'importance.

Mo ena enn kamarad ki gay, zame li'nn resi gagn enn travay ki li ti anvi akoz so loriantasion seksiel.

”

→ Menaces

“ Maltrete, bann mo ki indesan; ena kan to pe marse mem zot pe pran plezir avek twa, zot dir: PD, pilon, pedale.” 2020

→ Bullying

“ J'étais bullied à cause de ma personnalité. Mo bann profeser ti pe met mwa devan klas parce que j'étais comme ça.” 2020.

→ Agressions verbales

“ Dan enn group lapriyer, finn met mwa devan tou dimounn, pret-la finn atrap mo sex pou mo sanze... Mo'nn santi mwa bien mal e bien imilie.”



5.2. Témoignages

→ Agressions physiques



Mo'nn gagn enn ta problem lor sa bann zafer-la. Mo'nn gagn bate, enn zour mo ti bizin kit lakaz.



Bann dimounn, inn koumans mont latet mo frer, toulezour kan li sorti travay, li rant lakaz, li vini pou bat mwa.



→ Humiliations

→ Peur

→ Souffrance

de l'interdiction de se marier ou d'adopter des enfants, pour des couples homosexuels

→ Agressions sexuelles



Pour eux, si tu es devenue lesbienne, c'est que tu n'as pas goûté à un bon pénis. Donk zot inn esey dres twa koumadir. Contre ta volonté, c'est-à-dire ils te forcent à avoir des relations...

.....

Zot ariv dan enn stad kot zot koumans koz bann koze pa serye: wey to pa anvî gout enn zom sipaki



5.3 Ressentis de femmes souvent dénigrées

■ Violence :

- majorité de femmes chez les personnes victimes de violence domestique
- méconnaissance de leurs droits et de leur valeur, pensant encore dans trop de situations que la violence est justifiée ou méritée.
- Trop de femmes victimes de harcèlement entendent qu'elles le méritent, ne devraient pas s'habiller de manière qualifiée d'indécente; qu'elles n'auraient pas dû marcher dans la rue aussi tard; que sûrement elles ont provoqué leur partenaire/ l'auteur...

“

Nearly 9 in 10 women reported having experienced harassment at least once in their lives, while a third of men reported the same. Overall, taken over the last five years, women were 8 times more likely to be harassed than men. Verbal harassment (73%) and non-verbal harassment (non-physical) (77%) were the most prevalent forms of harassment suffered by victims, while around half reported having faced physical sexual harassment (50.9%). Cybersexual harassment was reported by a quarter of victims. (28.6%).

Survey in Mauritius, Timol S & Timol, M. November 2020

”

A TWA DIMOUNN VIKTIM

SEKI TO PE
VIV

APEL-SA LAVIOLANS

Aprann rekonet li.

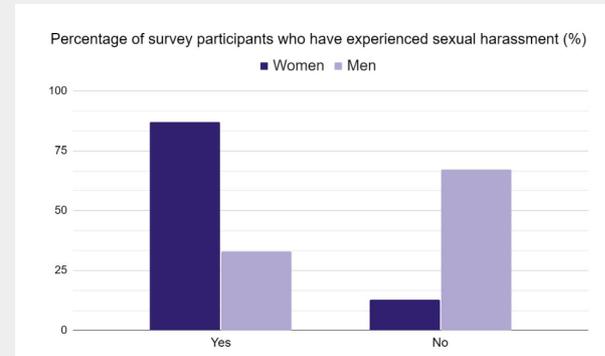
Resewwar enn mesaz obsenn ki met twa malalez. Donn twa enn klak, bat twa ek zour twa. Imilie twa, get twa traver, denigre twa ek devaloriz twa dan lakaz kouma an piblik. Diskriminn twa ek exklir twa dan travay. Touss to bann parti intim kan to pa anv, mem si li difisil pou to dir non. To partner kontrol to bann desizion, to kass ouswa to fason abiye. Seki to pe viv, apel-sa laviolans. Aprann rekonet li.

5.3 Ressentis de femmes, fréquemment victimes

Harcèlement, des chiffres choquants :

87,2% des femmes et 32,8% des hommes ont déclaré avoir été victimes de harcèlement sexuel au moins une fois dans leur vie. Etude de 2020, Ile Maurice. Timol & Timol.

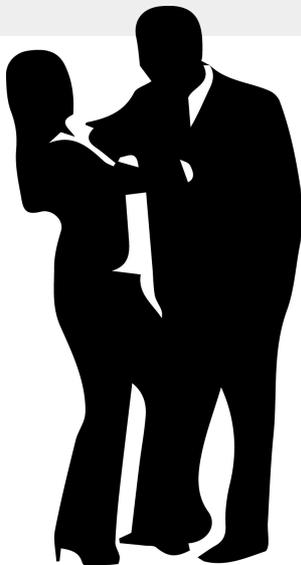
OZE KOZE - SEXUAL HARASSMENT IN MAURITIUS:
SURVEY RESULTS



L'état des harcèlements sexuels à Maurice m'a appris que les femmes ne sont pas en sécurité dans notre société : pas en sécurité pour marcher dans les rues, pas en sécurité pour être seules à la maison, pas en sécurité pour conduire seule la nuit, pas en sécurité dans des lieux occupés majoritairement par des hommes. emplois et certainement pas en sécurité dans les transports publics.



Femme interrogée, 26-39 ans



Quand vous dites aux gens que vous avez été harcelé dans la rue, ils disent : 'Mais même les filles de nos jours harcèlent les garçons' comme si cela le justifiait.

Femme interrogée, 20-25 ans

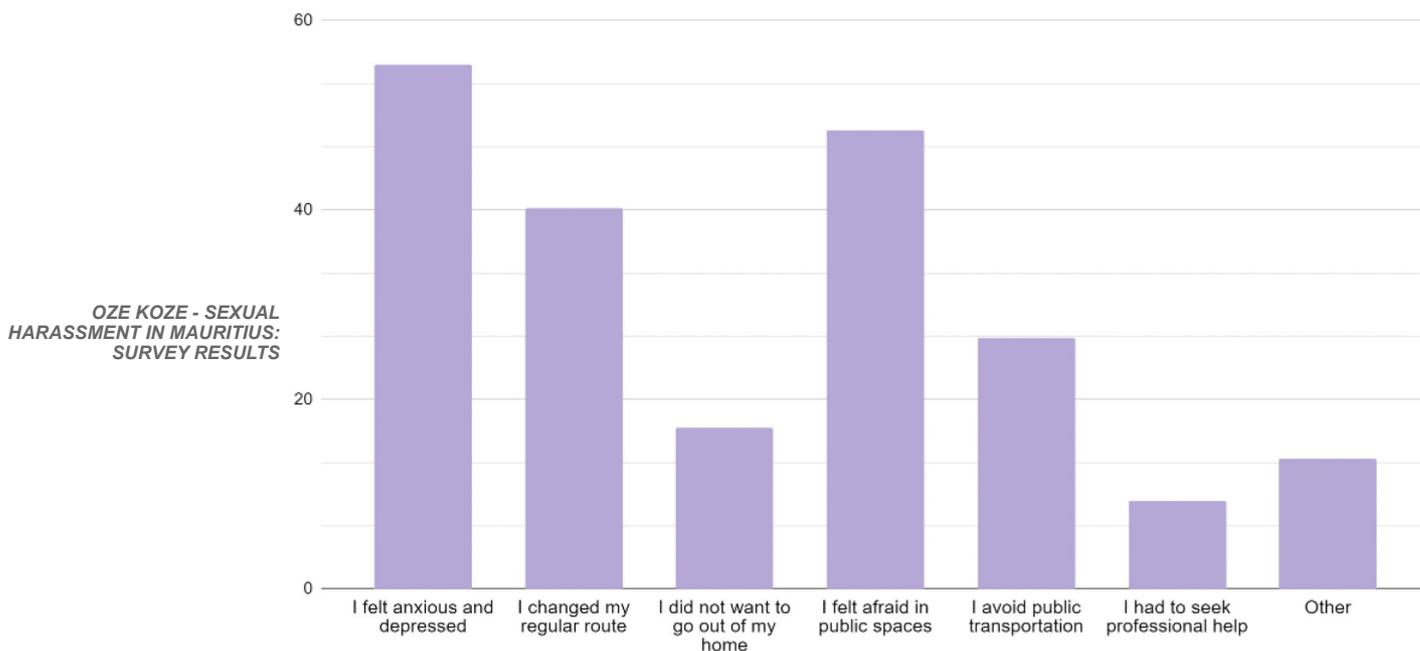


5.3 Ressentis de femmes fréquemment victimes

■ Les conséquences du harcèlement :

Le harcèlement dans l'espace public et le sexisme ordinaire sont des **formes de violences** qui ont, entre autre, des **conséquences** psychologiques et sociales chez les victimes.

Au niveau psychologique, les attaques sexistes et violences subies par la victime peuvent ébranler son estime personnelle. Celle-ci peut alors se dévaloriser et parfois même **s'appropriier les propos tenus par l'auteur de harcèlement**. Ces faits de harcèlement peuvent également faire apparaître un sentiment **d'insécurité et de peur** chez la victime qui évitera alors au maximum de sortir de chez elle, la poussant à **s'isoler**.





Au niveau social, pour tenter de faire face au harcèlement, les victimes mettent en place au quotidien de nombreux **comportements d'évitement**.

■ Par exemple, ne plus porter certains types de vêtements, ou bien emprunter des trajets différents afin d'éviter les rues où elles se sont déjà faites harcelées, ou encore sortir uniquement accompagnées. Ces stratégies prouvent que **les victimes ne se sentent plus en sécurité** dans l'espace public. Créant aussi des inégalités de genre et sociales.

À ces différentes conséquences vient s'ajouter la **culpabilisation de la victime par l'entourage et/ou la société**. Il n'est pas rare d'entendre :

« **Que faisais-tu à cette heure-là à cet endroit ?** »

« **Elle portait une jupe !** »,

« **Elle lui a souri !** »

« **Moi à ta place, j'aurais pris un taxi au lieu du bus.** »

5.4. Toutes les formes de violence engendrent de la souffrance

Quelques conséquences des violences selon les recherches

Sur le plan physique

- blessures physiques, souvent cachées
- consommation alcool/ drogue
- altérations au cerveau liées à la maltraitance
émotionnelle/psychologique: réduction de l'épaisseur du cortex cérébral en lien avec le « *self awareness, self evaluation and emotional regulation* » (Nemeroff, Heim & Pruessner, 2013)
- Atteintes sur les circuits cérébraux => comportement agressif, anxiété, enfants déprimés, conduites délinquantes, antisociales, addictions alcool/ drogue (Teicher & al.2010) et suicides.
- Modifications chimiques de l'ADN (2014). Université de Genève.
- Impact chez les enfants dans la compréhension du langage (Choi, 2009)
- Diminution de volume du cortex orbito-frontal, région qui joue un rôle primordial les nos capacités d'affection, d'empathie et dans notre sens moral et participe à la régulation des émotions : difficultés dans la vie relationnelle. (Hanson, 2010)
- Zone la plus antérieure du cortex préfrontal, essentielle pour la vie sociale, impliquée dans la connaissance de soi, la capacité de sentir et de comprendre les autres, de réfléchir sur nos actes. Rôle dans l'attention et la mémoire de travail. (Tomoda, 2009)



5.4. Toutes les formes de violence engendrent de la souffrance

Sur le plan psychologique

- manque de confiance en soi
- faible estime de soi
- changements brutaux de comportement
- grande tristesse/dépression
- isolement
- grand sentiment de solitude
- peur
- régression à l'enfance
- silence/ passivité ou agitation et instabilité psychomotrice
- dissociation- évitement
- sidération: aucune émotion exprimée
- hypervigilance
- crises de larmes sans raison apparente
- cauchemars/insomnies/angoisses de mort
- troubles alimentaires
- frayeur de tout contact physique
- blessures volontaires sur soi-même
- tentatives de suicide et suicide accompli (12 fois plus, Turecki 2010)
- Lien entre les punitions corporelles reçues durant l'enfance et le développement chez l'adulte de troubles de l'humeur, de dépression, de manie, de troubles anxieux, d'une dépendance à l'alcool et aux drogues et de troubles de la personnalité, en particulier des troubles dissociatifs. (Afifi T.O & al, 2012).



5.4. Toutes les formes de violence engendrent de la souffrance

■ Sur le plan social

- comportements agressifs ou provocations, ce qui peut provoquer un rejet des autres
- repli et isolement
- fugues (adolescence)
- impact sur confiance en soi, estime de soi et image de soi, bases des relations sociales, cela peut donc les fragiliser

■ Sur le plan sexuel

- prostitution et délinquance
- conduites inadaptées de voyeurisme et d'exhibitionnisme
- comportement sexuel à risque
- difficultés de vivre une sexualité adulte épanouie: frigidité, besoin constant de sexe ou refus de sexualité



■ Quelques conséquences du harcèlement :

Parmi ceux qui ont subi un impact durable après un incident, 55,6 % ont évoqué un état dépressif, 40,2 % ont changé leurs itinéraires habituels et 9,3 % ont dû consulter un professionnel, selon l'enquête de 2020, à Maurice. *Timol & Timol.*

Se rajoutent:

OZE KOZE - SEXUAL HARASSMENT IN MAURITIUS: SURVEY RESULTS

Peur de sortir seule

Difficulté à faire confiance aux gens

Se sentir en insécurité à tout moment

Se sentir paranoïaque

Se sentir sale et avoir honte de son corps

Difficile de construire une relation stable

Se sentir impuissant.e

Dépression

Santé mentale fragile

Inégalités:

- Certaines femmes se sentent inférieures dans les prises de décision, dans les postes à responsabilité sur leur lieu de travail.

La part des femmes parmi les ministres était de 12,5 % en 2020 (3 ministres sur 24). En 2020, il n'y avait pas de femme maire dans les cinq municipalités.

- Une femme doit faire son mari signer pour donner son accord pour procéder à une ligature des trompes à ce jour. Tout homme qui le souhaite, va chez un chirurgien et procède à une vasectomie sans accord requis... Situation inégalitaire.



STOP A TOU BANN FORM DISKRIMINASON

Dan Moris, malerezman diskriminasion ankor enn realite an 2021. Boukou inegalite, linizistis, laviolans ouswa preferans ankor pe deroute dan nou sosiete. Pourtan, fas a bann difikilite lavi, so lorientasion sexiel, so sex ouswa so koulè lapo pena okenn diferans ni linportans. **Nou tou imin.**

KOLEKTIF DRWA IMIN



- Pression du groupe social, de la famille pour que la femme gère la maison, les enfants, les tâches ménagères, les repas ainsi que les personnes âgées de la famille.

45% des hommes mauriciens interrogés pensent qu'ils ne devraient pas partager les tâches ménagères avec les femmes, comme faire la vaisselle, le ménage et la cuisine. (Gender Links, Gender attitudes Report - 2021, 1119 personnes)

- Accès restreint à l'utilisation de son corps, au choix de sa sexualité, à l'avortement

48% des Mauriciennes interrogées, pensent ne pas pouvoir, ni avoir le droit de refuser d'avoir des relations sexuelles avec leurs maris. (Gender Links, Gender attitudes Report - 2021, 1119 personnes)

5.5. Quelques témoignages d'enfants victimes



Mo papa zis konn kriye ek bate, li pa konpran mwa, mo senti mwa tousel.

Zame mo mama inn okip mwa, linn kit mwa kot li ti kapav, zame li'nn kwrar moi ek protez mwa.

Defwa mo papa bat mo mama, nou ousi nou gagn bate, li pa donn nou nanien, mem parfwa nou pa gagn manze.



Je me rappelle toujours de son regard, il y a quelque chose qui changeait à chaque fois qu'il me touchait. J'aimais mon père, il était tout pour moi, comme un Dieu mais il est mort le jour où il m'a touché. Je le hais.

Une fille de ma classe m'a traitée de folle, elle a dit que j'étais bizarre, elle s'est moquée de moi et je me suis sentie triste et humiliée.



■ Environ **27 filles de 10 à 14 ans** et environ **1054 de 15 à 19 ans** accouchent chaque année, en moyenne à Maurice, selon les chiffres de selon le *Health Statistics Report 2018* et *Statistics Mauritius* entre 2013 et 2018.



A Rodrigues, en 2020, **156 cas** et de Janvier à Juillet 2021, 57 cas de **grossesses précoces** ont été enregistrés.

L'OMS, en janvier 2020 a souligné que les mères adolescentes (âgées de 15 à 19 ans) « font face à des risques plus élevés d'**éclampsie, d'endométrite puerpérale et d'infections systémiques** que les femmes âgées de 20 à 24 ans, et les nourrissons nés de mères adolescentes sont exposés à un risque accru de faible poids de naissance, de naissance prématurée et de graves affections néonatales ».

Il existe donc des risques de santé physique, et sur le plan psychologique et social:

- déscolarisation de plusieurs filles enceintes
 - inégalité de genre renforcée
 - cycle de pauvreté perpétué
 - rejet et la stigmatisation
 - risques de dépression et de comportements suicidaires
- solitude et impuissance,
 - augmentation des risques d'être victimes de violence physique et psychologiques ;
 - risques de développer des comportements addictifs (drogue, alcool) etc.



Parmi les facteurs explicatifs de cette problématique : manque d'informations sur la sexualité et les risques, difficultés d'accès au contraceptifs et à l'avortement, les violences sexuelles, les mariages ou concubinages précoces,

Il urge d'agir !

7. ATTENTION À NOS MOTS

7.1. Faisons attention à nos mots : expressions

« Avouer son homosexualité »

On avoue un crime, pas une orientation sexuelle. **Dire « avouer son homosexualité » entretient l'idée qu'il s'agit d'une faute**, de quelque chose de honteux.

Eviter : *"Il a été mis a la porte à cause de son homosexualité."* mais plutôt *"Il a été mis à la porte à cause de l'homophobie de sa famille."*

« Lesbienne mais féminine »

Être lesbienne, c'est une orientation sexuelle, pas un look vestimentaire ! Éviter de dire avec surprise qu'une femme est « lesbienne mais féminine ». S'en étonner, c'est maintenir les lesbiennes dans des stéréotypes de genre.

→ **Prenons conscience de nos mots et expressions utilisés. Qu'ils soient justes et respectueux.**

Non ! Les personnes trans ne se déguisent pas.

Attention, le terme "travesti.e" n'est pas synonyme de "trans". Se travestir, c'est adopter temporairement les codes vestimentaires et sociaux d'un autre genre. C'est ce que font les drag queens ou les drag kings, par exemple. Le cas des personnes trans est très différent : une femme trans est une femme qui a été **assignée garçon à la naissance**, un homme trans est un homme qui a été **assigné femme à la naissance**.

LES ÉCHOS
Journal hebdomadaire de 12 ans

Pour que l'homophobie ne tue plus



Alors qu'il s'agit d'une bataille des droits humains, les médias continuent de nous parler de la communauté LGBT+ comme d'un groupe homogène et sans diversité. C'est pourquoi nous lançons ce dossier pour réfléchir à nos mots et à nos actions.

Après avoir lu cet article, nous espérons que vous serez en mesure de mieux comprendre les enjeux de la communauté trans et de mieux les représenter dans vos écrits et vos actions.

Quelques mots-clés "Pour eux, ils avaient échoué en tant que parents"



Il y a une grande différence entre le fait d'être trans et le fait d'être travesti. Le premier est une question d'identité, le second est une question de performance.

Le mot "trans" est un terme générique qui désigne une personne dont l'identité de genre ne correspond pas à celle assignée à la naissance.

7.2. Faisons attention à nos mots : termes

Confidentialité et outing

L'outing est le fait de révéler publiquement l'homosexualité d'une personne sans son consentement. Or la manière de vivre sa sexualité relève de l'intime et ne regarde personne sauf celle concernée

VIH et Gays - Les gays ne sont pas un "groupe à risque" en ce qui concerne le VIH.

Les gays et, plus généralement, les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes représentent une population beaucoup plus exposée face au VIH et non un « groupe à risque ». Cette formulation alimente la stigmatisation de certaines populations.

«Pédé, pilon, mang sale» ... sont des termes qui relèvent de la violence. Ils ne sont pas anodins. Ils font souffrir.

Utiliser le terme "toutoun" en parlant des femmes, ou traiter un être humain de "femmelette" est dénigrant et irrespectueux.

Que nos mots soient respectueux !



7.2. Faisons attention à nos mots : termes

Le terme: “Faits divers”

Les violences faites aux enfants, femmes et aux personnes de la communauté LGBTQIA ne sont pas des faits divers mais des problématiques sociales qui font souffrir !!

→ Utiliser les mots juste pour qualifier les violences.

Quand une femme meurt, tuée par son partenaire, il ne s'agit pas de crime passionnel ou de chagrin d'amour mais de **meurtre conjugal**

<http://www.ajp.be/violencesfemmes-rec>
[ommandations/](http://www.ajp.be/violencesfemmes-rec)

- il ne s'agit jamais d'un “**simple attouchement**” quand un être humain en est victime.
- il ne s'agit pas de “**relation sexuelle**” quand il y a viol.
- les violences ne sont pas des incidents...

Toute personne victime de violence, de harcèlement, de discrimination... ne le mérite aucunement. Un être humain n'est pas victime à cause de sa façon de s'habiller, à cause de son orientation sexuelle, à cause de l'heure à laquelle il marche dans la rue...

→ **Ne jamais justifier (cautionner) aucune forme de violence, ni le sous-entendre. les violences sont illégales et font souffrir!**



7.3. Faisons attention aux prénoms, pronoms, écriture inclusive

En français ou en anglais, des mentions de pronoms sont apparues dans les “bios”, les présentations sur les **réseaux sociaux, les signatures de mails.**

"iel" est recensé depuis fin octobre 2020 dans le service en ligne du dictionnaire Le Robert, qui propose cette définition : *"Pronom personnel sujet de la troisième personne du singulier et du pluriel, employé pour évoquer une personne quel que soit son genre."*

« il/lui », « they/them », « elle/elle », « she/her/hers », « il/they », « il/elle » : des pronoms personnels sujets et compléments (et adjectifs possessifs) s'affichent sur la toile pour justement matérialiser cette distinction entre sexe et genre et permet plus d'inclusion.

→ **tentons au mieux d'utiliser les bons prénom et pronom**

→ **tentons au mieux d'utiliser l'écriture inclusive**

Utiliser le bon prénom et les bons pronoms

Respectons le genre dans lequel la personne interviewée, rencontrée ou dont on parle se définit. On parle de “genre vécu”, ce qui signifie, entre autres, de nommer la personne ou de s'adresser à elle avec le pronom adéquat. Il importe de demander à la personne que l'on a en face de soi de dire comment elle souhaite être présentée ou “genrée” permet d'éviter bien des problèmes et des souffrances.

Utiliser **l'écriture inclusive** permet plus d'égalité et de considération pour tous.tes..

Ex : un.e auteur.e; un.e professeur.e



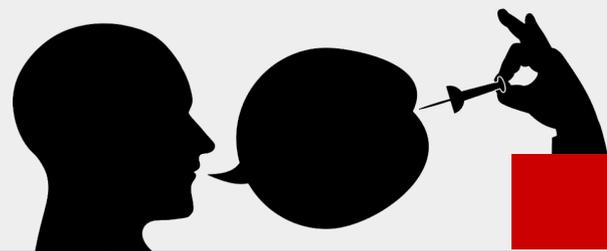
8.1. S'indigner, s'engager et éclairer et appliquer et recourir aux lois

Souvent, quand le sujet LGBT est abordé sur les réseaux sociaux ou dans des discussions, **la frontière est mince** entre la liberté d'expression et l'incitation à la haine. Nous sommes, pour autant, en tant que citoyen.n.es responsables de protéger toute personne en situation de vulnérabilité ou violence. **Nous pouvons, en tant que citoyen.ne.s, agir !**

- **Nous pouvons prendre position pour empêcher cela!**
- **Nous pouvons recourir aux lois existantes, le rappeler dans les médias** (comme les agressions sexuelles et mariage des enfants à la promulgation du Children's Act en janvier 2022) et les campagnes importerait.
- **Nous pouvons parler des conséquences de toute forme de violence, partager que rien ne justifie aucune forme de violence. Interpeller et faire réfléchir...** En tant que citoyen.ne, membre de la presse ou du parlement.

Il est aussi de la responsabilité des médias d'évincer les messages racistes, discriminatoires, incitant à la violence ou irrespectueux de la dignité des personnes, et de bannir leur.e.s auteur.es.

En étant passif.ve face aux discours de haine, on est complice.



Aux médias: mettre en oeuvre les procédures de modération qui permettent de supprimer les commentaires prônant la violence et la haine.

- **une modération systématique pourrait-elle être considérée?**

8.2. GENDER EQUALITY BILL

Avant tout, nous suggérons que des **consultations** soient menées avec les organisations de la société civile pour la rédaction du Gender Equality Bill, comme le stipulent clairement la National Strategy and Action Plan of the High Level Committee on the elimination of GBV 2020- 2024 sous le résultat 3 :

"Rédiger le projet de loi sur l'égalité des sexes avec une référence explicite à la VBG en consultation avec toutes les parties prenantes".

Selon le 8th Periodic Report Submitted by Mauritius under Article 18 of CEDAW, section 171, il est stipulé *"qu'en 2018, le ministère de l'égalité des genres et du bien-être de la famille a obtenu l'assistance de l'Union Européenne pour la préparation du Gender Equality Bill. À cette fin, des consultations ont été menées avec les principales parties prenantes pour préparer le projet de loi"*. **Nous réitérons donc la nécessité d'avoir des consultations avec les organisations de la société civile.**

- **Que la définition insérée dans le Gender Equality Bill ne soit pas binaire, mais que tous les genres soient inclus,** pas seulement homme et femme.

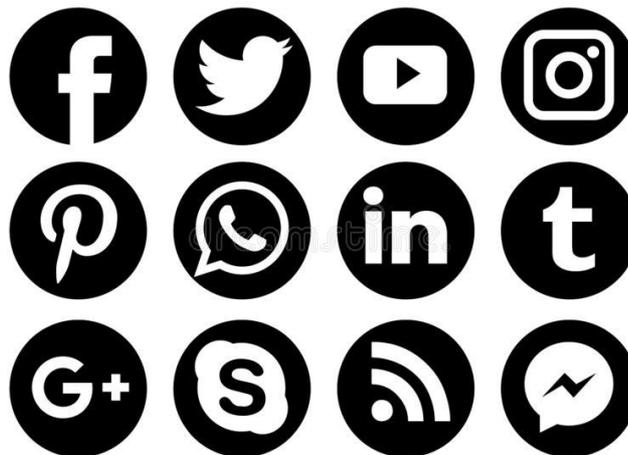
Que les mesures demandées ci-après soient entendues pour cette future loi.



8.3. ICT Act.

La liberté d'expression permet à chacun.e d'exprimer librement ses idées par tous les moyens qu'il.elle juge appropriés (ex : livre, film). Elle implique donc la liberté de la presse, la liberté de la communication audiovisuelle et la liberté d'expression sur le réseau internet.

La section 46 de l'ICTA Act 2018 a introduit la notion élargie qu'il devenait criminel d'utiliser les services électroniques pour relayer texte, vidéo ou sono qui «... **was likely to cause or causes annoyance, humiliation, inconvenience, distress, or anxiety to any person...**»





Discours haineux

Il n'existe actuellement aucune législation spécifique réprimant les violences homophobes et/ou transphobes ou les discours de haine.

Une liberté reste encadrée par la loi qui fixe des limites : la diffamation, l'injure, la provocation à la haine.

A travers des dispositions générales comme le code pénal ou d'autres législations comme l'ICTA, il est possible de sanctionner l'acte mais l'intention homophobe / transphobe à l'origine de l'acte n'est pas punie et n'agit pas non plus comme une circonstance aggravante dans l'immédiat.

- **Nous demandons que la section 46 (h) de l'ICTA soit plus spécifique et inclue l'orientation et l'identité sexuelle, rajoutant ce qui est en couleur ci dessous:**

Any person who uses telecommunication equipment to send, deliver or show a message which is abusive, threatening,, which is likely to cause or causes humiliation, inconvenience, distress or anxiety to any person; based on his gender, gender identity, sexual orientation, gender expression with homophobic / transphobic intention at the origin of the act as aggravating factor shall commit an offence under Section 46 of the Information and Communication Technologies Act 2001

- **Nous demandons que la loi soit rappelée et appliquée**

8.4. Le Protection From Domestic Violence Act:

- Nous demandons le rappel de cette loi et son application.
- Nous demandons que la procédure de mise en place des protection orders soit facilitée
- Nous demandons que, dans le Protection from Domestic Violence (amendment) Act 2016 qui définit le « conjoint » comme « ... une personne qui a été mariée civilement ou religieusement à une personne du sexe opposé, que cela soit revu et que le/la conjoint.e inclut tout partenaire sans spécifier le sexe du/de la partenaire. **Soit, de rajouter** : definition of spouse / partner to also include a person who is living or has lived with a person of the same sex as cohabiting partners. **Ou enlever**: “of opposite sex”
- **Nous demandons une section spécifique décrivant le viol conjugal dans la loi.**

A la section 2 du Protection from Domestic Violence Act, inclure et définir:

- la sextorsion
- la violence verbale
- l'entrée par effraction dans la résidence du/de la plaignant.e où les deux parties ne pas partagent la même résidence
- une définition explicite du « harcèlement » pour inclure le harcèlement par texto messages/appels téléphoniques /messages audio. A inclure à l'envoi, à la livraison ou provoquant la livraison de contenus offensants ou abusifs.

A la section 2 du Protection from Domestic Violence Act, inclure et définir:

- Sous-section (c) : A ajouter:** schémas de contrôle, de coercition et de menace.
 - Sous-section (h) :A ajouter:** priver volontairement de ressources économiques ou financières comme forme de violence; y compris le déni d'accès aux ressources de base telles que la nourriture/les soins de santé appropriés/les habits "son" conjoint.
- A ajouter:** harcèlement via les réseaux sociaux
- A ajouter:** l'adoption d'une définition non genrée de la violence domestique (devrait inclure his/her quand le "spouse" est mentionné)

Autres recommandations générales pour renforcer cette loi:

- Que les victimes soient éligibles aux prestations sociales [Social Register of Mauritius, NEF beneficiary list and applicable social aids)
- Prendre en compte le meurtre conjugal avec des circonstances aggravantes quand le/la partenaire est l'auteur.e de ce crime.
- Assurer le suivi psychologique systématique et fréquent de l'enfant/des enfants de la victime
- Assurer un suivi éducatif si l'enfant/les enfants sont encore à l'école et s'assurer que l'enfant/les enfants ont une scolarité et du matériel scolaire adéquats.
- Envisager une assistance immédiate aux victimes lors de toute pandémie (y compris COVID-19 et catastrophes naturelles)

8.4. Le protection From Domestic Violence Act

- **Section 8A(2)** : des rapports sur la conformité doivent être établis à intervalles réguliers dans les cas où la Cour a des raisons de croire que la victime est toujours en danger malgré les ordonnances (comme une forme de mesure préventive)
- **Sous-section 11(A)(2)** : **A ajouter**: Le.la plaignant.e peut souhaiter que sa déclaration sur la nature de la violence domestique subie soit recueillie par un.e policier.e du même sexe que le.la plaignant.e.
- **Sous-section 11(4)(b)** : **A ajouter** : au sein du bureau de conseil le plus proche
- **A supprimer** "autre personne appropriée"
- **A ajouter** : offrir des conseils sur place ou tout autre soutien qui pourrait être nécessaire pour les victimes qui se trouvent dans des refuges
- **A ajouter** : pour s'enquérir et suivre les conseils ou tout autre arrangement de soutien



8.5. Le Code Civil

- **Revoir l'Article 28 du code civil**, indiquant le nom patronymique de son père que prend un enfant selon le Civil Status Act: pas égalitaire comme mesure et non-inclusive des couples de femmes. L'enfant devrait pouvoir porter les deux noms de famille des deux parents.
- **Revoir cela pour plus d'égalité: article 228.** La femme ne peut contracter un nouveau mariage qu'après trois cents jours révolus depuis la dissolution du mariage précédent. Ce délai prend fin en cas d'accouchement après la dissolution du mariage. Il prend fin également si la femme produit un certificat médical attestant qu'elle n'est pas en état de grossesse ou qu'elle n'était pas en état de grossesse lors de la dissolution du mariage. [Art. 228 repealed and replaced by s. 2 of Act 37 of 1980.] Quid de l'homme?
- **Revoir l'article 312** selon lequel “ l'enfant conçu pendant le mariage a pour père le mari”, cela exclut les situations où des couples ont eu recours à un père donneur de spermatozoïdes à une mère porteuse. Cet article est discriminatoire pour les couples homosexuel.les.
- **Revoir l'article 331 selon lequel :** “ Tous les enfants nés hors mariage sont légitimés de plein droit par le mariage subséquent de leur père et mère”, excluant les mariages entre personnes de même sexe.
- **Revoir l'article 206 selon lequel**
“ Les gendres et belles-filles doivent également, et dans les mêmes circonstances, des aliments à leurs beau-père et belle-mère; mais cette obligation cesse— 1 lorsque la belle-mère a convolé en secondes noces”, quid du beau-père qui aurait aussi “convolé en seconde noce”? cette mesure est injuste et devrait être valide pour tous.tes.

8.5. Le Code Civil (suite)

- **Changement de sexe :**

Le droit mauricien ne reconnaît que le sexe masculin et le sexe féminin, sauf à la naissance ou le sexe pourrait être “indéterminé” selon un amendement de 2021. Section 13(1B) *Where the sex of a newborn cannot be determined due to congenital anomalies at the time of birth or stillbirth, the officer shall register the sex as “undetermined”.*

Il est important aujourd’hui que la loi permette à un individu transgenre de demander une rectification de son sexe au niveau de l’état civil alors même que son identité de genre ou de sexe ne correspond pas ou plus au sexe qui lui a été assigné à la naissance.

- **Droit de séjour :**

Amender la Section 5(1)(c) de l’Immigration Act. Un couple homosexuel composé d’un.e mauricien.ne et d’un.e étranger.ère et dont le mariage a été célébré à l’étranger doit pouvoir bénéficier des mêmes droits qu’un couple marié hétérosexuel. Le.la conjoint.e de même sexe mais de nationalité étrangère doit pouvoir bénéficier d’un permis de résidence en sa qualité d’époux.se.

- **Mariage pour tous.tes :**

Que l’union civile entre deux adultes consentants du même sexe soit reconnue légalement. Le Civil Status act ainsi que la section 2(g) du Equal Opportunity Act définissent le « mariage » comme un mariage civil ou religieux entre deux personnes, mais il ne définit pas le « spouse » comme une personne mariée à une autre personne d’un autre sexe. Toute demande dans ce sens à l’état civil devrait être acceptée.



8.6. Le Code Pénal

- **revoir l'Article 282 du Code pénal,** L'article 282 du Code Pénal est intitulé Incitation à la haine raciale. Le paragraphe 282(1) (a) et (c) érigent en infraction la publication d'un écrit dans un journal ou la diffusion d'un contenu menaçant, injurieux ou insultant dans l'intention d'agiter le mépris ou la haine contre toute section ou partie de toute section du public, distingués par la race, la caste, le lieu d'origine, les opinions politiques, la couleur ou la croyance. Nous demandons que soit enlevé le terme "raciale" pour que soit englobée toute incitation à la haine, de manière générale, incluant l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- que l'accès à l'avortement soit reconsidéré et légalisé, en **abrogeant la section 235 du Code Pénal**
- Nous demandons **l'abrogation du terme de "sodomy" dans la section 250 du Code Pénal** qui la criminalise. Nous demandons que cette pratique ne soit pas condamnable, si elle est pratiquée entre deux personnes de plus de 16 ans, consentantes.



**Nous sommes disponibles
pour en parler si besoin.**

Mélanie Vigier de Latour-Bérenger
57344227

Anushka Virahsawmy
59345787

Sheistah Bundhoo-Deenoo
57709846

Sandrine Julien
57184270